



AULNAT

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2023**

BUDGET PRINCIPAL

Préambule

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la *première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité*.

Organisé dans un délai de dix semaines avant le vote du budget, il a pour objet, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment par le biais d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui est présenté aux conseillers.

Ce rapport, véritable outil d'aide à la décision, présente les évolutions conjoncturelles et structurelles qui ont influé, influent ou influenceront sur les capacités de financement de la commune. Le ROB a donc pour but de faciliter la discussion et la détermination des orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration du budget primitif (voire au-delà pour certains projets).

Conformément à la Loi NOTRe, le ROB est diffusé sur le site internet de la commune et reprend notamment:

- les engagements pluriannuels envisagés sur la commune,
- des éléments relatifs à la structure et la gestion de la dette,
- des éléments relatifs à la gestion des effectifs municipaux.

Le DOB en lui-même ne donne pas lieu à un vote mais la tenue du débat en conseil municipal est actée par une délibération spécifique.

Le présent rapport vise donc, après un temps de rappel sur le contexte économique et social 2023 et un retour sur l'année 2022, à présenter les principales orientations du prochain budget primitif, actuellement en cours de préparation.

1.1- Contexte Général 2023: Situation financière, économique et institutionnelle

Alors que les acteurs économiques ont été durement frappés par la crise sanitaire mondiale liée à la COVID sur les années 2020 et 2021, l'année 2022 a débuté avec le conflit Ukrainien et un contexte inflationniste incompatible avec des prévisions budgétaires pérennes tant au niveau de l'Etat qu'à fortiori au niveau des collectivités locales.

Cette instabilité est illustrée par le marché du coût de l'énergie sur l'année 2022 et dont les collectivités subissent de plein fouet les conséquences (diminution de l'éclairage public et du chauffage dans les bâtiments publics...).

Ces hausses de coûts touchent l'ensemble des postes de dépenses de manière indirecte (transports, produits manufacturés, alimentaire) ainsi que les dépenses de personnels avec la hausse du point d'indice de 3.5 % au mois de juillet.

A ce constat, se rajoutent les modifications constantes des paniers de ressources des collectivités locales, hier la taxe d'habitation, demain la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises.

La seule constante dans ce contexte incertain demeure l'étau financier imposé aux collectivités locales, caractérisé par une absence de prise en compte de l'inflation sur les dotations ou les nouveaux projets de contractualisation avec l'Etat qui obligerait les collectivités à contenir leurs dépenses à un niveau inférieur à la hausse des prix.

L'ensemble des collectivités est ainsi plongé dans un avenir incertain. Sous l'effet de l'inflation, les comptes publics risquent de fortement se dégrader et la Ville d'Aulnat n'échappera pas à cette tendance si elle se confirme.

A – Contexte International

La crise pandémique de la Covid-19 avait conduit à un repli de l'économie mondiale de -3,3% en 2020 puis à un rebond significatif de +6% en 2021, et plus précisément de +5,2% pour les économies dites « avancées » (Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, zone euro).

Le FMI anticipe une croissance mondiale faible de +3,2% en 2022 et +2,7% en 2023, soit le profil de croissance « le plus morose » depuis 2001 (FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2022).

La croissance mondiale sera ainsi particulièrement affectée par l'inflation qui atteint des niveaux jamais observés depuis des décennies, le durcissement des conditions financières dans de nombreuses régions du monde et la normalisation progressive engagée en 2022 des politiques monétaires et budgétaires qui avaient apporté un soutien sans précédent en 2020 et 2021.

Déjà significativement élevée en 2021 (+4,7%) l'inflation mondiale devrait atteindre +8,8% en 2022 avant de diminuer légèrement en 2023, à +6,5%.

B- Perspectives économiques en France

Après le repli économique du printemps 2020 (perte d'activité d'environ 30 % durant le premier confinement), l'économie française a rebondi en 2021 (+ 6.8 % contre – 7.9 % en 2020).

La croissance du PIB a été de +3,1% en 2022 et n'atteindrait que +0,5% en 2023 en zone Euro, sous l'effet d'une probable récession en Allemagne et en Italie, et d'une faible croissance attendue en France.

L'inflation a atteint aussi sur l'année 2022 un niveau record aux regards des dernières décennies (5.8 % sur un an en août au niveau national contre 9.1 % en zone Euro) D'après les projections de la banque de France, l'inflation connaîtrait son pic d'ici début 2023 dans un contexte de tensions persistantes sur les prix de l'énergie. Si cette inflation élevée est en majeure partie directement imputable aux prix de l'énergie, dont la hausse a été amplifiée par la guerre en Ukraine, les autres composantes de l'inflation s'affichent toutes en progression.

C- La Loi de Finances 2023

Préambule

La crise énergétique et l'inflation, en partie liée à la guerre en Ukraine marquent la loi de Finances 2023. Face à la flambée des dépenses d'énergie, les collectivités vont pouvoir compter sur la revalorisation forfaitaire de 7% des valeurs locatives cadastrales.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Les mesures face au choc énergétique

-Pour protéger les collectivités locales de la hausse des coûts de l'énergie, **le filet de sécurité** de 2022 est reconduit et élargi pour 2023. Il représente un coût de deux milliards d'euros.

-**Un amortisseur électricité** a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Il concernera les collectivités qui paient plus de 180 euros/MWh. Au-delà de ce seuil de 180 euros/MWh, l'Etat prend en charge 50 % des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond qui a été ramené à 500 euros/MWh.

C- La Loi de Finances 2023 (suite) : Les principales mesures en direction des collectivités locales

Les finances des collectivités

-**La dotation globale de fonctionnement (DGF)** augmentera de 320 millions d'euros en 2023. Cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

-L'Etat poursuit son engagement en faveur de l'investissement local par une pérennisation des dotations à l'investissement local:

-**Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun** (DETR, DSIL, DSID, DPV) s'élèvent à 18Md€. L'enveloppe relative à la DSIL est de 577M€ en 2023 contre 540M€ en 2022.

-**Un fonds vert doté de deux milliards d'euros est créé.** Il doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

C- La Loi de Finances 2023 (suite)

-Le Gouvernement a acté la suppression de la CVAE en deux fois, 50 % pour 2023 et 50 % en 2024. Financièrement parlant, la baisse sera de 4,1 milliards d'euros dès 2023 et de 9,3 milliards d'euros au total pour les entreprises. **Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA**, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

-La revalorisation des bases locatives s'élèvera à +7,1% contre 3.4% en 2022. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises et taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

-La taxe d'habitation est totalement supprimée pour les résidences principales. Depuis 2020, 80% des foyers étaient déjà totalement exonérés. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, et de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paie donc de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires perdure.

1.2-Contexte communal : Retour sur 2022

A/ Optimisation de l'organisation des services

- Reconfiguration RH des services (mobilités internes, remplacements ciblés, recrutements...) pour répondre au mieux aux orientations de l'équipe municipale
- Aménagement des locaux pour améliorer la qualité de l'accueil des usagers et les conditions de travail des collaborateurs

B/ Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (2021-2026)

- Travaux spécifiques sur les secteurs Jeunesse/Scolaire/Restauration
- Poursuite des travaux Développement Durable (Rénovation thermique du Complexe Sportif- Phase administrative-, reconfiguration/extension des îlots de fraîcheur)

C/ Intensification du travail partenarial avec CAM et les collectivités limitrophes

- Planification de la PPI Voirie jusqu'en 2032 avec CAM
- Réalisation de travaux de sécurisation
- Signature de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 Aulnat/Gerzat
- Poursuite du travail de rapprochement des écoles municipales de musique (Aulnat/Lempdes/Pont du Château)
- Projet Européen 16 (2 Visios de travail et 2 workshops regroupant Ville, CAM, SMTC, SMACFA, Auvergne Habitat, Agence d'urbanisme)

E/ Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement

Projets communaux :

➤ **Travaux d'entretien, de valorisation et/ou de mise en sécurité du patrimoine :**

Aménagement des locaux de l'hôtel de ville pour 36 570 €

-Bureaux DRH: 5 351€

-Accueil : 16 470€

-Bureau Police Municipale : 7 659€

-Bureau Services techniques/Urbanisme : 7 090€

Groupe scolaire Beytout pour 60 556 €

-Pose de brises soleil orientables à l'école primaire: 57 000€

-Installation d'un interphone à l'ALSH les Diablotins: 3 556 €

Restaurant scolaire pour 25 747 €

- Reprise du plafond et pose luminaires LED: 4 066€

-Changement sol et reprise peinture: 13 648€

-Installation de claustras : 8 033€

E/ Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement

Projets communaux :

➤ **Travaux d'entretien, de valorisation et/ou de mise en sécurité du patrimoine :**

Espace d'Ornano

-Installation de volets battants électriques : 12 388€

Eglise

-Restauration fresque intérieure (2ème phase) pour 14 527€

➤ **Développement durable et amélioration de la performance énergétique des bâtiments :**

Rénovation thermique Complexe Sportif Ducourtial : 501 000€

Passage à l'éclairage LED du couloir et de la salle de convivialité du foot: 1 861€

ALSH les Diablotins

-Pose d'un nouvel éclairage LED dans la salle d'accueil: 3 395€

Complexe sportif/Terrain d'honneur

-Installation d'un arrosage intégré (2ème phase) : 25 000€

Aménagement parcours santé des Ronzières (phase 1) pour 40 000€

- Ingénierie: 10 032€
- Acquisition de mobiliers urbains pour 18 000€
- Plantation d'arbres pour 11 328 €

Extension et aménagement îlots de fraîcheur au parc Ornano pour 90 085 €

- Relevé topographique et division parcellaire: 4 140€
- Etude et accompagnement technique: 2 544€
- Ensemencement prairie: 1 214€
- Plantations arbres : 10 187€
- Tranchées drainantes, cheminements : 72 000€

➤ Modernisation des services et des équipements :

Hôtel de ville:

- Sécurisation des installations informatiques: 9 136€
- Multi Connect Office : 3 200€

Ecole maternelle : Acquisition de tablettes + écran de projection : 2 267€

Restaurant scolaire: Acquisition de matériels (armoire froide, lave vaisselle) : 39 724€

Projets communs Commune/Clermont Métropole:

Pose d'une borne de recharge électrique pour 2 véhicules (TE63-SIEG)

Rue Alexandre Dumas/Anatole France

Assainissement Emmanuel Chabrier

Passage piétons PN4

Sécurisation Rue Henri Pourrat

Poursuite de la pose de containers enterrés (La Breide)

2.1- Tendances budgétaires 2023 et grandes orientations de la collectivité

Le budget primitif a pour double objectif de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune pour une année.

Tout budget comprend deux sections :

La section de fonctionnement, qui décrit les opérations courantes de la collectivité, qui se renouvellent régulièrement, celles liées à l'administration de la collectivité et au fonctionnement des services publics.

La section d'investissement qui retrace toutes les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. Cela suppose donc l'évaluation sincère des dépenses et des recettes (l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité sont des règles budgétaires fondamentales).

La population aulnatoise continue d'augmenter, signe du caractère attractif de la commune. En 2023, la population INSEE est de 4142 habitants (contre 4 134 habitants au 1^{er} janvier 2022).

L'exercice 2023 sera marqué par:

- Des efforts de rationalisation de gestion encore plus accrus pour limiter au maximum les effets induits des crises et/ou décision ayant un effet ciseaux sur les finances locales (Prix de l'énergie et des matériaux, inflation généralisée, impact de la revalorisation du traitement des fonctionnaires en année pleine)
- Le maintien de la sollicitation de subventionnements des projets auprès des financeurs institutionnels (Métropole, Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat, ANS, FEDER...)
- La poursuite de la mise en œuvre de la PPI 2021-2026
- La continuité du travail de modernisation des services (en termes humains et matériels)

Le travail d'études prospectives sera également prolongé en 2023 (Europan, Analyse des Besoins Sociaux, Prospective financière avec le SGC ex Trésorerie)

Les actions menées tourneront toujours autour des axes prioritaires du mandat:

Enfance/Jeunesse/Scolaire	Culture/vie associative
Patrimoine communal	développement durable

2.2- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à **4.29M €** en recettes et en dépenses.

A/ Recettes de fonctionnement

• Fiscalité (chapitre 73) :

Dotation de Solidarité Communautaire: **113 662 €**

La Taxe Additionnelle sur les droits de mutation : **100 000 €**

En matière de taxes foncières, il est proposé d'inscrire au **1.6 M €** (montant en hausse de 86 000€ par rapport au réalisé 2022 puisqu'il prend en compte la revalorisation des bases d'imposition estimées à 7% pour 2023).

Attribution de compensation: **1.03M€**

• Concours de l'Etat (chapitre 74) :

La Dotation Globale de Fonctionnement perçue devrait être sensiblement au même niveau qu'en 2022, soit **112 263 €** et la Dotation de solidarité de **39 000€**

Les prévisions de compensations fiscales de TFB représenteraient une recette de **580 000 €** (identique au réalisé 2022)

- **Aides et participations diverses (chapitre 74) :**

Les concours financiers prévisionnels de la CAF et du CD 63 sont estimés à **113 000 €**.

Il convient également d'inscrire **10 000€** de recettes prévisionnelles au titre de participations et remboursement divers (piscines, DAHLIR...)

- **Produits des services et autres produits de gestion courante (chapitres 70 et 75) :**

Les produits de services sont estimés à **313 000 €**.

Ils intègrent notamment le remboursement de l'occupation des locaux du CTM par le Pôle de Proximité de Clermont Métropole pour **8 000€** .

La recette relative aux loyers perçus et aux locations de salles (chapitre 75) est estimée à **40 000 €**

Ces produits prévisionnels devront évidemment être revus en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

- **Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés (chapitre 76) :**

En application des accords de la CLECT et de la convention de remboursement de dette en vigueur, Clermont Auvergne Métropole reversera à la commune **21 395 €** au titre de la participation aux intérêts de la dette.

- **Atténuation de charges (chapitre 013) :100 000€**

- **Opérations d'ordre (Chapitre 042) : 86 000€**

B/ Dépenses de fonctionnement

- **Charges à caractère général (chapitre 011) :**

Il devrait être proposé d'inscrire **1 155 000 €** au budget primitif (+ **200 000€** par rapport au BP 2022 due à la hausse des coûts de l'énergie).

- **Charges de personnel (chapitre 012) :**

Une dépense prévisionnelle de **2.32 M €** sera à inscrire sur ce chapitre.

Cette prévision tient compte de la hausse de revalorisation des salaires de 3.5%, des évolutions réglementaires (PPCR...), des engagements pris (travail sur la reconfiguration du RIFSEEP...) et de l'évolution/dimensionnement des équipes municipales.

Il est à noter que le remboursement d'une partie du traitement de certains agents (par l'assureur statutaire ou la CAF par exemple) vient réduire cette charge mais n'est pas inscrit sur ce chapitre.

- **FPIC (chapitre 014) :**

La participation au FPIC, auquel la ville contribue, devrait correspondre à une dépense de **10 000€**

- **Charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Le budget prévisionnel pour le chapitre 65 serait de 505 000 € en hausse par rapport à 2022 due à la revalorisation de 3.5% des indemnités des élus.

Ce chapitre regroupe principalement le paiement des subventions aux associations et organismes sociaux, le règlement des indemnités des élus ou encore de la maintenance de l'éclairage public pour les points lumineux restés dans le giron communal.

L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations serait fixée à 74 000€ stable par rapport au prévisionnel 2022.

La subvention relative au CCAS serait pour sa part identique à 2022 et s'élèverait donc à 270 000€.

- **Charges Financières (chapitre 66) :**

Les intérêts de la dette 2023 s'élèveront à **124 000 €**

La participation à l'EPF-SMAF correspondra à **850 €**.

- **La Dotation aux amortissements (Chapitre 042/ Compte 6811)** (opération d'ordre qui permet de tenir compte de la dépréciation des équipements et qui suppose une inscription d'un montant identique en recette d'investissement) nécessitera une inscription de crédits à hauteur de **160 000 €**

2.3- La section d'investissement

La structuration de la section d'investissement est directement liée à la déclinaison du Plan Pluriannuel d'Investissement. Cette planification est indispensable à la bonne coordination pour certains projets mêlant l'exercice de compétences multiples (Commune, Métropole, SMTC, T2C, SIEG...).

A/ Recettes d'investissement

- **FCTVA et Taxe d'Aménagement** : Prévision de **100 000 €** dont **50 000€** de FCTVA
- **Les subventions (chap. 13)** . Il va être sollicité des subventions auprès de l'Etat, du département et de la Métropole pour des projets d'investissement qui concourent à la sécurisation, à la performance énergétique des bâtiments publics et au verdissement des espaces publics.
- **Les produits des cessions (chap.024)** devraient être de **76 000 €** (vente parcelle micro crèche)
- **Le Recours à l'emprunt** n'est pas une option envisagée à ce stade mais ce levier pourra être activé en fonction de la réalisation du budget et des conditions bancaires proposées
- **Dotations aux amortissements (chap 040):** **160 000 €**
- **Remboursement du capital d'une partie des emprunts transférés** : Clermont Auvergne Métropole reversera à la commune **54 919€** pour le capital de la dette, conformément aux dispositions de la convention de remboursement de dette
- **Activation éventuelle des excédents reportés (compte 1068)**

A/ Dépenses d'investissement

- Etudes : 28 500€
- Subvention d'équipement: 55 000€
- Participations dues à l'EPF-SMAF :49 020 €
- Remboursement du capital de la dette : 318 823 €
- Opérations d'ordre: 86 000€
- Travaux+ acquisitions+ étude: 465 000€
- Acquisition parcelle bâtie: 3 500€

- Réalisation de la Programmation pluriannuelle des investissements envisagés (PPI 2021-2026)

- Projets communaux :

- **Travaux d'entretien, de valorisation et/ou de mise en sécurité du patrimoine :**

- **Complexe sportif Ducourtial : 15 000€**

- **Groupe scolaire François Beytout: Sécurisation et performance énergétique**

- -Pose éclairage LED salle de classe du 1er étage: 23 000€

- -Isolation thermique de la façade: 50 000€

- -Pose d'un faux plafond au préau A : 14 000€

- **Pôle enfance: Mise en conformité PPMS**

- -Pose de stores sur les portes: 4 000 €

- **Pôle social**

- -Mise en accessibilité accueil: 2 500€

- **Cimetière (phase 1):**

- -Reprise concessions: 50 000€

- **Passage piétons Pierre de Coubertin : 12 000€**

- Réalisation de la Programmation pluriannuelle des investissements envisagés (PPI 2021-2026)

Projets communaux :

- **Modernisation des services et des équipements :**

Hôtel de Ville

-Création d'un vestiaire pour la Police Municipale + Installation de brises soleil orientables: 20 000€

Relais petite enfance

-Pose d'un store banne: 6 200€

➤ Développement durable et amélioration de la performance énergétique des bâtiments

Groupe scolaire Beytout :

-Verdissement de la cour et plantation d'une haie de protection: 25 000€

Pôle enfance:

-Création de zones d'ombrage : 30 000€

Extension et aménagement d'îlots de fraîcheur au Parc Ornano : 40 000€

Installation de panneaux photovoltaïques à l'espace Ornano: 22 000€

Aménagement parcours de santé des Ronzières (Phase 2): 40 000€

Acquisition de foncier (parcelle bâtie rue Larivalière): 3 500€

Projets communs Commune/Clermont Métropole:

-Poursuite du travail Europan

-Enrobé Chemin du Marais à Aulnat

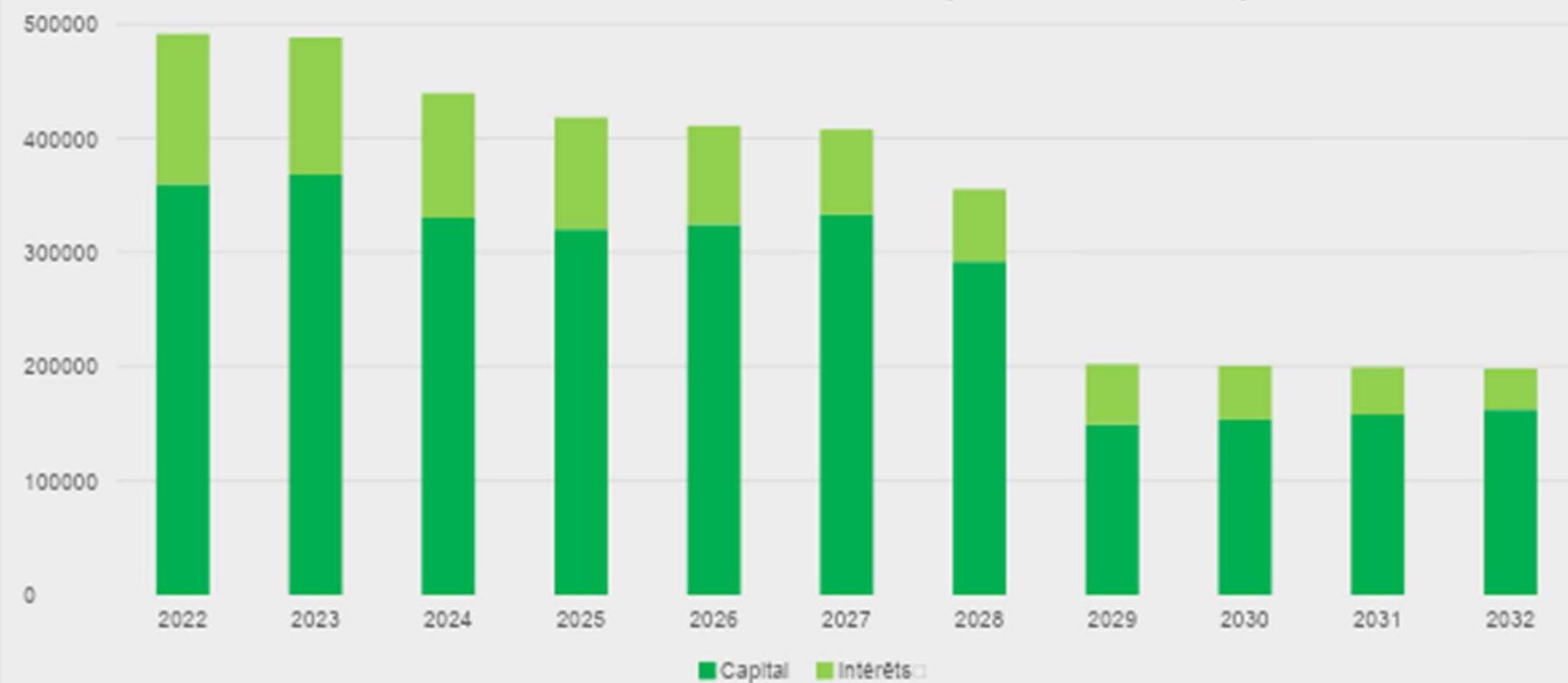
-Reprise des conduites AEP rue Jean Jaurès

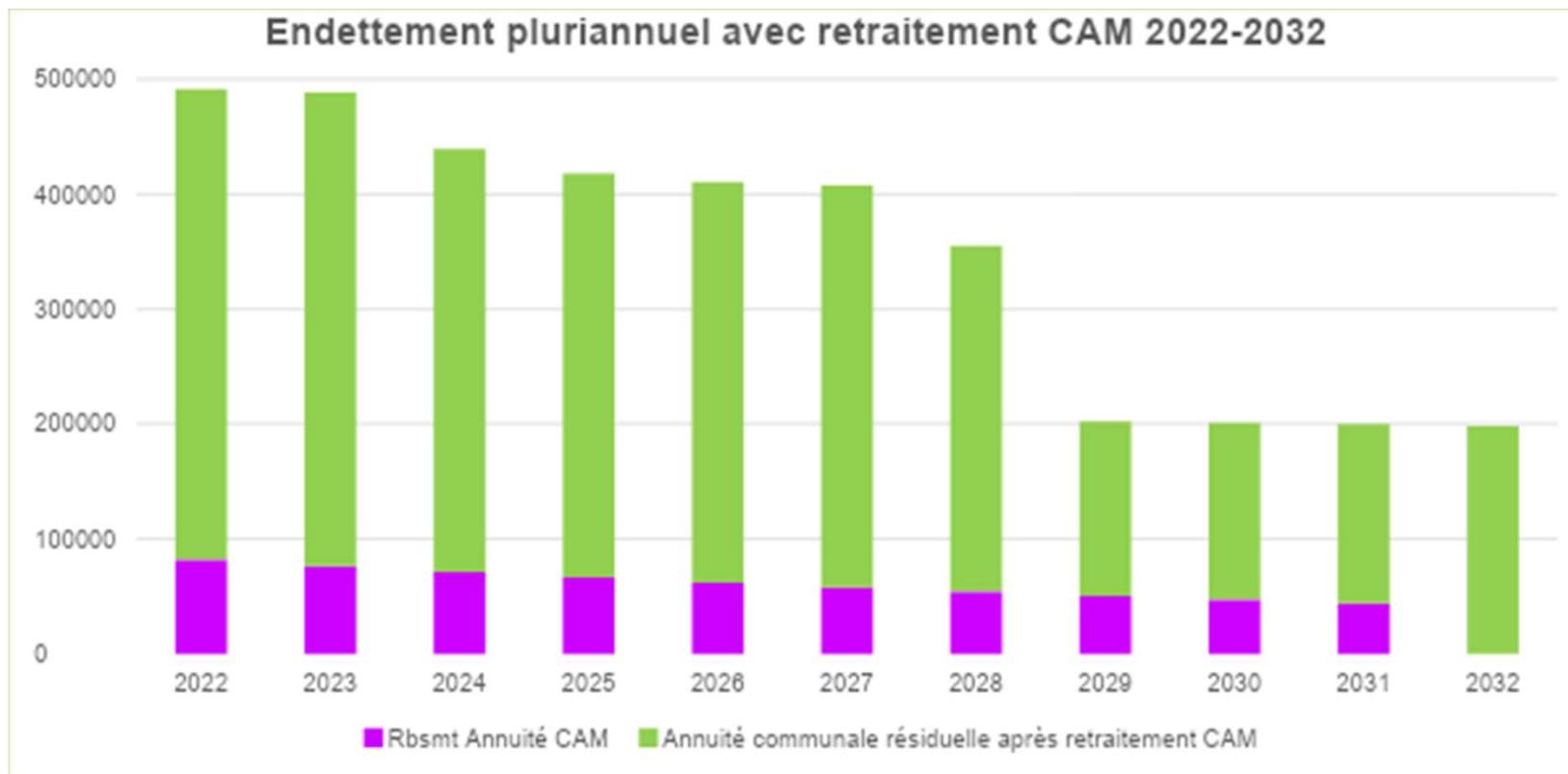
-Reprise d'enrobé Rue Emmanuel Chabrier

-Reconfiguration Rue Fernand Albos

3 - La dette communale (période 2022-2032)

Endettement Pluriannuel 2022-2032 (EPF-SMAF inclus)





Quelques points de repères sur la dette :

La structure de la dette communale est saine (aucun emprunt toxique) et lisible (dette récente et taux fixes),

Le recours à l'emprunt est effectué de façon ciblée en fonction des projets structurants priorités dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement,

Au 31 décembre 2022, en l'absence de nouvel emprunt, l'encours de dette sera de 3 549 824,37€ (EPF inclus et avant retraitement CAM)